

**ANNEXE 1**

**BEP CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES**

**VENTILATION DES ENSEIGNEMENTS TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELS**

**La calcul hebdomadaire est établi sur la base de 34 semaines en seconde BEP et sur 27 semaines en terminale BEP soit 61 semaines + 8 semaines de période en entreprise**

ENSEIGNEMENTS	Horaires moyens hebdomadaires		Volume total sur le cycle (en heures)
	Seconde BEP	Terminale BEP	
Biologie humaine - microbiologie	3 (2+1)	3 (2+1)	183 (122+61)
Nutrition-alimentation	1 (1+0)	1 (1+0)	61 (61+0)
Sciences médico-sociales	3,5 (1,5+2)	4 (2+2)	227 (105+122)
Techniques sanitaires	2 (0+2)	1,5 (0+1,5)	108,5 (0+108,5)
Techniques d'animation, aide au maintien de l'autonomie...	1,5 (0+1,5)	1,5 (0+1,5)	91,5 (0+91,5)
Equipements généraux des locaux, ....	1 (0+1)	1 (0+1)	61 (0+61)
Préparation et services des collations...	1 (0+1)	1 (0+1)	61 (0+61)
Ergonomie-organisation-qualité de service	0,5 (0,5+0)	0,5 (0,5+0)	30,5 (30,5+0)
<b>Volume horaire total</b>	<b>13,5 (5+8,5)</b>	<b>13,5 (5,5+8)</b>	<b>823,5 (318,5+505)</b>
VSP *	(0+1)	(0+1)	60 (0+60)
Modules **	3 (0+3)	-----	90 (0+90)
PPCP ***	-----	4 (0+4)	100 (0+100)
	-		

\* enseignement général assuré par les PLP Biotechnologies option santé-environnement - dédoublement à partir du 25<sup>ème</sup> élève

\*\* l'enseignement général et l'enseignement professionnel interviennent à égalité (soit 45 h au titre de l'enseignement professionnel).

\*\*\* la répartition se fait à égalité entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel (soit 50h au titre de l'enseignement professionnel).

## ANNEXE 1 (suite)

### **RECOMMANDATIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS EN BEP CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES**

\*\*\*\*\*

Dans le tableau joint, les enseignements technologiques et professionnels relevant du PLP Sciences et techniques médico-sociales et du PLP Biotechnologies option santé-environnement sont ventilés en respectant :

- d'une part la grille horaire spécifique à ce BEP, publiée au B0 spécial n° 2 du 9 mars 2000 qui fixe le volume horaire global pour le cycle à 820 h (310 + 510) et l'horaire hebdomadaire indicatif pour chaque année de formation ;
- d'autre part, le référentiel du BEP Carrières sanitaires et sociales afin que les chefs d'établissement et les professeurs repèrent bien les volumes horaires à consacrer à chaque enseignement, sur l'ensemble du cycle. Ces volumes hebdomadaires sont indicatifs et des regroupements horaires sont toujours possibles (par quinzaine par exemple).

Dans cette formation, l'enseignement de **biologie** développe les connaissances scientifiques nécessaires à la compréhension des facteurs qui contribuent au développement de la personne et au maintien de son intégrité.

Les **sciences médico-sociales**, centré sur l'Homme et sa santé, aux différents âges de la vie doivent conduire à une approche globale des personnes et des dispositifs institutionnels qui répondent à leurs problèmes d'ordre sanitaires ou sociaux.

Ces deux enseignements étant complémentaires dans l'approche de la personne, il est fortement recommandé que ce soit le même professeur qui les assure pour une même classe.

La **microbiologie** apporte les éléments indispensables pour la mise en œuvre des mesures d'hygiène et des techniques de décontamination, de désinfection.... Cet enseignement sera conduit en étroite relation avec ses applications dans les techniques de soins d'hygiène, d'aseptisation. A défaut d'être enseignée par le même professeur, l'interaction entre les connaissances théoriques et leurs applications dans les techniques nécessite une étroite concertation.

La **nutrition** complète la connaissance des besoins physiologiques et psychologiques liés à l'acte alimentaire et contribue à développer un esprit de vigilance au moment de la prise des repas. Cet enseignement doit aussi trouver son application dans **les techniques de préparation des collations et de services des repas**. Il sera donc assuré, dans la mesure du possible, par l'enseignant chargé des techniques correspondantes.

Les **techniques sanitaires et les techniques sociales** d'animation et de développement ou de maintien de l'autonomie (et leurs technologies) trouvent leurs justifications sur le socle des enseignements précités. De ce fait, la progression pédagogique sur l'ensemble du cycle de formation doit résulter d'un fort travail d'équipe associant les deux catégories d'enseignants concernés.

Il est souhaitable que soient confiés au **PLP Sciences et techniques médico-sociales**, les enseignements de biologie, de sciences médico-sociales, de microbiologie générale et appliquée. Les enseignements pratiques professionnels relevant aussi de leur compétence sont les techniques professionnelles sanitaires et sociales (soins d'hygiène et de confort, aide aux

activités motrices, prévention et sécurité, animation, acquisition et développement de l'autonomie) et leurs technologies.

Par ailleurs, seront confiés au **PLP Biotechnologies option santé-environnement** les enseignements de nutrition, les techniques de préparation et de services des collations et les techniques d'entretien des locaux.

Cette recommandation n'exclut pas que d'autres répartitions puissent être envisagées en accord avec l'IEN du secteur Sciences biologiques et sciences sociales appliquées.

Une partie des enseignements théoriques doit être dispensée en groupe à effectifs réduits car il appartient au(x) professeur(s) de construire leur progression sur des expérimentations (en microbiologie, en nutrition..), sur des observations, sur des analyses de situations professionnelles.

On peut recommander dans un souci de cohérence de la formation professionnelle que, pour un même groupe d'élèves, la répartition des enseignements s'effectue sur la base d'une approche globale des savoirs/savoir-faire/savoir-être dans le respect des compétences des enseignants. De ce fait on limitera la répartition des enseignements technologiques et professionnels autour d'un nombre limité d'enseignants pour un groupe d'élèves.

De même, la distinction entre enseignement théoriques/enseignements pratiques ne saurait justifier cette répartition entre les enseignants. Il est indispensable que tout enseignant puisse assurer ces deux types d'enseignements soit simultanément sur une année soit alternativement sur deux ans selon l'organisation des services.

\*\*\*\*\*